

ACTION URGENTE

SOMALIE. UN JOURNALISTE DÉTENU SANS INCULPATION

Le journaliste indépendant Abdiiaziz Abdnur Ibrahim est en détention arbitraire sans inculpation depuis le 10 janvier dernier, après avoir enquêté sur le viol présumé d'une femme par des membres des forces gouvernementales. Cet homme est un prisonnier d'opinion.

Le 10 janvier 2013, le journaliste **Abdiiaziz Abdnur Ibrahim** (également appelé Koronto) a été arrêté à Mogadiscio, la capitale somalienne, par le Département central des enquêtes (CID), qui dépend de la police. Cet homme s'est récemment entretenu avec une femme faisant partie d'une population déplacée, qui a affirmé avoir été violée par des membres des forces gouvernementales, mais il n'a publié aucune information à ce sujet. D'après certains rapports, le CID a d'abord placé cette femme en détention et a utilisé son téléphone pour appeler Abdiiaziz Abdnur Ibrahim, lui demandant de se rendre dans leurs locaux.

À son arrivée, le journaliste a été longuement interrogé avant de passer la nuit en détention. Le lendemain, des policiers ont fouillé son domicile et confisqué des effets personnels, notamment son ordinateur portable et son dictaphone. Abdiiaziz Abdnur Ibrahim est maintenu en détention depuis. Il ne peut consulter ses avocats qu'occasionnellement, et bien qu'il souffre d'un problème de santé chronique, il n'a pas pu être examiné par un médecin. Cet homme n'est inculpé d'aucune infraction à l'heure actuelle.

La détention d'Abdiiaziz Abdnur Ibrahim semble être liée à un documentaire diffusé le 6 janvier dernier sur Al Jazeera, qui évoquait des viols et autres violences sexuelles commis dans des camps de personnes déplacées à Mogadiscio. Lors d'une conférence de presse qui s'est tenue le 16 janvier 2013, le commissaire de police a déclaré qu'Abdiiaziz Abdnur Ibrahim avait participé à la réalisation de ce documentaire, ce qui n'est pas le cas, et même si cela était vrai, cela ne constituerait pas une infraction ou un motif de détention.

Le 18 janvier 2013, le gouvernement a publié une déclaration publique dans laquelle il affirmait que les allégations de viol faites par la femme avec laquelle Abdiiaziz Abdnur Ibrahim s'est entretenu étaient fausses, et il accusait cet homme d'avoir inventé cette histoire, bien que celui-ci n'ait publié aucune information à ce sujet. D'autres personnes auraient été interpellées dans le cadre de l'enquête sur ce viol supposé, notamment un homme et une femme qui semblent être respectivement le mari et une proche de la victime présumée, ainsi qu'un homme qui serait un contact d'Abdiiaziz Abdnur Ibrahim. La victime présumée et un travailleur social l'ayant aidée ont également été appréhendés et doivent se présenter tous les jours dans les locaux du CID.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en anglais, en somalien ou dans votre propre langue :

- réclamez la libération immédiate et inconditionnelle d'Abdiiaziz Abdnur Ibrahim et de toute autre personne placée en détention dans le cadre de l'affaire du viol supposé d'une femme appartenant à une population déplacée ;
- appelez les autorités à permettre à Abdiiaziz Abdnur Ibrahim d'avoir accès à ses avocats, à un médecin, aux soins médicaux dont il a besoin et à sa famille, jusqu'à ce qu'il soit relâché ;
- exhortez-les à veiller à ce que les allégations de viol fassent l'objet d'une enquête minutieuse et impartiale, que les personnes signalant un viol ou des violences sexuelles soient traitées avec dignité et que leurs droits humains soient pleinement respectés, et que les victimes reçoivent une protection efficace, une réparation et l'accès aux services de santé adéquats.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 1^{er} MARS 2013 À :

Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité nationale

Abdikaram Hussein Guled

Ministry of Interior

Mogadishu, Somalie

Email : guuleed20@hotmail.com

Formule d'appel : *Dear Minister, /*

Monsieur le Ministre,

Ministre de la Justice

Abdullahi Abyan Nur

Ministry of Justice

Mogadishu, Somalie

Email : justicesom@hotmail.com

Formule d'appel : *Dear Minister, /*

Monsieur le Ministre,

Ministre d'État auprès de la Présidence

Farah Sheikh Abdulkader

Office of the President

Mogadishu, Somalie

Email : faaraxsheekh@yahoo.com

Formule d'appel : *Dear Minister, /*

Monsieur le Ministre,

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de la Somalie dans votre pays (adresse/s à compléter) :

nom(s), adresse(s), n° de fax, courriel, formule de politesse

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

SOMALIE. UN JOURNALISTE DÉTENU SANS INCULPATION

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Au moins deux journalistes ont été interrogés par le CID au sujet du documentaire diffusé sur Al Jazeera, dont un journaliste radio qui a été maintenu en détention pendant toute une nuit dans les locaux de l'Agence de sécurité nationale.

En novembre 2012, le président somalien Sheikh Hassan Mohamoud a déclaré que les membres des forces de sécurité qui commettraient des viols seraient amenés à rendre des comptes et risqueraient la peine de mort. Si des poursuites doivent effectivement être engagées à l'encontre des auteurs de viols et d'autres violences sexuelles, Amnesty International est opposée à la peine capitale en toutes circonstances.

En Somalie, les signalements de viols et d'autres violences sexuelles à l'encontre de femmes et de jeunes filles vivant dans des camps de personnes déplacées à Mogadiscio sont fréquents. Ces sévices semblent parfois être imputables à des hommes portant des uniformes du gouvernement.

La police a le devoir de prendre des mesures concrètes pour empêcher les violences sexuelles et liées au genre, et d'enquêter rapidement sur toutes les allégations de viols et d'autres violences sexuelles. Lorsqu'il existe suffisamment d'éléments de preuve recevables, des poursuites doivent être engagées, dans le respect des normes d'équité des procès et sans recours possible à la peine de mort. De plus, les journalistes enquêtant sur de telles allégations ne doivent pas être pris pour cible.

Nom : Abdiaziz Abdnur Ibrahim

Genre : homme

AU 09/13, AFR 52/001/2013, 18 janvier 2013

